



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

CONVOCATION DU 26 OCTOBRE 2018

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 12 + 3 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT	M. Gérard AMESLON	Mme Josiane ROTTIER
	Conseillers :	Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY M. Philippe PAPILLON M. Eric TROCHON	M. Sylvère GIRAULT Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER Mme Geneviève COURONNE	M. Jean-Marc PAINEAU M. Christian MONCHÂTRE
ABSENTS EXCUSES		Mme Anne-Marie DELOUBES M. Jean-Pierre HARASSE Mme Chantal PASQUIER	donne procuration à donne procuration à donne procuration à	M. Philippe PAPILLON M. Jean-Marie BOUCHÉ Mme Geneviève COURONNE
	ABSENTS :	Mme Gaëlle COTTEREAU	Mme Isabelle GELINEAU	M. Régis PASQUIER

Projet de déploiement des compteurs LINKY

Avant l'ouverture de la séance, la Maire invite M. Jacky GRASSIN, interlocuteur privilégié d'ENEDIS Sarthe avec les collectivités locales, à présenter le programme de déploiement des compteurs Linky, dont l'installation est prévue entre avril et mai 2019 sur la commune.

Le Maire ouvre la séance à 21h25.

Est élu secrétaire de séance : M. Eric TROCHON

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 1^{er} octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Point à retirer à l'ordre du jour :

- Création de trottoirs rue du Jeu de Paume

Le Maire indique que le devis sollicité auprès de l'entreprise COLAS pour des travaux de création de trottoirs dans la rue du Jeu de Paume n'est arrivé que ce jour et qu'il n'a donc pu faire l'objet d'une analyse approfondie. Ce point sera présenté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

- M. GIRAULT : Zone humide, Créneaux de dépassement sur la RD 357,

- M. PAINEAU : Distribution de la Lettre de la Municipalité, Rue Haute, Compteur électrique cantine.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Chantier Ecoles 2018-2019

Le chantier suit son cours avec les aléas, les surprises et les difficultés inhérentes à ce type de chantier.

Pour ne prendre que les points principaux

-La nouvelle classe de l'école maternelle n'a pu être mise en service comme prévu initialement au retour des congés de Toussaint. Principale raison de ce retard: un contentieux avec l'entreprise Papin sur les panneaux à mettre en place au plafond qui bloque la suite des opérations.

-Dans la nouvelle école, nous avons remis en cause le mode d'ouverture des portes des locaux WC qui, prévus s'ouvrir vers l'extérieur, occupaient en position ouverte une bonne partie de la largeur du couloir de la serre et auraient sans aucun doute posé des problèmes de passage et de circulation.

-Nous avons demandé initialement que l'accès aux WC de la nouvelle école puisse se faire au retour des congés de Toussaint, et ce de façon à ne pas supporter trop longtemps la charge de la location du module WC temporaire. Outre que là aussi il y avait du retard, nous nous sommes rendu compte que la gestion de cet accès aurait été compliquée. Nous avons donc décidé de prolonger la location du module WC jusqu'au 31 Janvier.

Les travaux d'implantation de la coursive-préau vont commencer dans les prochains jours. Des barrières ont été mises en place sur la première partie du parking de l'école maternelle pour organiser la cour de récréation sur cet espace pendant plusieurs semaines.

Parallèlement nous avons travaillé sur la question des équipements numériques. Nous commençons à y voir un peu plus clair sur le sujet et l'idée serait

-de mettre en place dans chacune des 4 nouvelles classes un tableau numérique surmonté d'un vidéoprojecteur et encadré par 2 tableaux ordinaires.

-de créer une classe mobile, soit un ensemble mixant tablettes et ordinateurs contenus dans une valise aisément transportable d'une classe à l'autre.

Pour l'ensemble, nous avons actuellement un coût estimatif de l'ordre de 22.000€.

Réhabilitation du secteur des Cours du Louvre et du Croissant.

Mme Tillier a quitté son logement fin Septembre. Nous avons aussitôt fait le nécessaire pour formaliser l'achat de la maison propriété de la famille Ninat, l'acte devant être signé le 13 Novembre.

Nous allons tenir une nouvelle réunion avec l'architecte et Sarthe-Habitat le mardi 27 Novembre pour faire le point de la situation et donc nous concerter pour le lancement de l'opération.

Médecins Bouloire

Le docteur Bizeray a décidé de cesser son activité dès la fin de la présente année, soit plus tôt que prévu.

Nous avons aussitôt lancé des actions pour faire face à cette situation : une rencontre avec les médecins de Bouloire, une rencontre avec les Services du Département, un échange avec l'ARS.

Nous avons donc été informés des aides dont peut bénéficier un médecin lors de son installation.

Surtout il apparaît clairement qu'un jeune médecin très probablement ne voudra pas s'installer seul mais dans une structure où travaillent déjà d'autres médecins et professions de santé.

Dans notre cas, cela pose le problème de la disponibilité d'un cabinet médical. Aujourd'hui tous les locaux sont occupés.

Il faudrait donc envisager une extension de la Maison Médicale, sachant que, telle qu'elle a été conçue, cette extension n'apparaît pas très facile à mettre en œuvre.

Nous nous proposons en tout cas de missionner un architecte pour proposer différentes solutions.

Parmi les éléments d'attractivité qui peuvent être intéressants, on nous a cité aussi la disponibilité d'un logement, ce qui peut nous inciter à ne pas remettre en location dans l'immédiat l'appartement situé au-dessus de l'ancienne Perception.

Dans ce contexte, il est sans doute important de s'associer aux actions menées pour maintenir une offre de soins de proximité (urgences, médecine, radiologie etc) à l'hôpital de Saint-Calais. Une manifestation est organisée demain mardi 6 Novembre devant la Préfecture.

Eglise

Pour la mise en place d'un nouveau moteur de volée pour la Cloche N°1, nous avons approuvé un devis de la Sté Bodet pour un montant de 1.401€ HT.

S'agissant de l'intervention de l'association Saint-Mathieu pour la mise en place d'un nouveau plancher chêne dans la tribune, nous avons accepté un devis de 1.350€ HT pour l'achat du bois.

Projet aire de service camping-cars

Une 1ère réunion du GTP s'est tenue le 26 Octobre.

Au cours de cette réunion, ont été définies les grandes lignes du projet et des besoins:

-6 emplacements d'une surface de 70 m².

-Accès à l'aire et paiement du service par Carte Bleue

-Voirie de desserte

-Récapitulatif des services à fournir: fourniture eau, électricité et éclairage, vidange eaux grises et eaux noires, évacuation des déchets etc

Les membres du groupe se sont rendus sur place pour bien se rendre compte en réel de l'impact du projet en matière de surface. A cette occasion, il est apparu que la démolition du bâtiment de l'ancien terrain de camping, plusieurs fois squatté, vandalisé et même pour partie incendié, devrait être intégrée dans la réalisation et le coût du projet;

La prochaine étape va consister pour le GTP à se déplacer pour investiguer 2 ou 3 réalisations récentes en Sarthe. Cela aidera à construire le cahier des charges qui servira de base pour le chiffrage estimatif du coût de l'opération et à procéder au dépôt de dossiers de demande de subvention.

Contentieux Viloteau

En 1994, la commune a procédé aux travaux de voirie et de chaussée de la rue Jean Moulin.

En 2013, Mr et Mme Viloteau ont constaté un début de basculement de leur mur de clôture. Ils ont diligenté une mesure d'expertise amiable confiée au Cabinet Saretec qui a confirmé le déplacement horizontal du mur et considéré que le basculement tenait à une poussée hydrostatique en pied de mur provoquée par les remblais de voirie du fait de l'absence de barbacanes, cette poussée étant amplifiée par la circulation de voitures et poids lourds.

Ils ont ensuite assigné la commune et son assureur en RC, les MMA, afin que soit ordonnée une mesure d'expertise judiciaire. Mr Chaquin a déposé un rapport en Janvier 2018 qui a confirmé pour l'essentiel les résultats de la 1^{ère} expertise.

Les MMA ont ensuite recherché un accord transactionnel avec l'avocat de Mr et Mme Villoteau.

Cet accord a été trouvé sur la base d'un préjudice estimé à 47.324,22€ et donc du versement de cette somme aux plaignants. Ce versement sera pris en charge par notre assureur.

PLUi

Nous avons donc eu une rencontre avec le cabinet Citadia le 23 Octobre pour finaliser le contour des différentes Zones, les OAP etc.

Pour parvenir à l'objectif de 117 logements d'ici 2030 prévu dans le PADD, nous n'avons pas encore finalisé la question des OAP. Sont clairement identifiés les terrains de la 2ème tranche du lotissement de la Petite Charmoie, l'ensemble des espaces de jardin situés entre la rue du Jeu de Paume et le Chemin du Rocher ainsi qu'une grande parcelle au lieudit "Coué". Par contre, le secteur de la Teillerie pose plus de problème notamment du fait des obligations de densité et nous avons suggéré de le remplacer par la grande parcelle de 2,3 ha située dans le virage de la route de Coudrecieux au-dessus du terrain de camping.

Auparavant, lors d'une réunion organisée le jeudi 11 Octobre, le GTP a établi la liste des éléments de patrimoine bâti à protéger.

Divers

-Rambarde devant magasin de presse : Lors des travaux d'aménagement de la Rue Nationale, nous avons pris la décision de ne pas installer de rambarde métallique devant la sortie du magasin de presse. Les clous acier qui avaient été posés devaient signaler la différence de niveau devant le palier d'entrée au magasin et le trottoir. Ils ne jouent pas suffisamment ce rôle et des chutes nous sont signalées de manière récurrente. Nous allons donc étudier la mise en place d'une rambarde harmonisée avec celle installée devant la boucherie Bréhaut.

-Depuis le 15 Octobre, nous accueillons à la Médiathèque une jeune femme dans le cadre d'un Service Civique, Lucille Meignat qui habite Conflans-sur-Anille et prépare une Licence Professionnelle en médiation du patrimoine

-Aménagements au Gymnase pour le club de basket : à la demande du club, nous avons créé une ouverture dans le mur qui sépare le local que nous lui avons affecté du hall du Gymnase. Cela lui facilitera les choses notamment pour le service des boissons aux enfants après les rencontres.

-Virage de la route des Perays : le virage a été remblayé par l'entreprise Pasquier et un fossé aménagé pour un meilleur écoulement des eaux.

-A la demande de plusieurs riverains, nous avons mis en place une limitation de vitesse à 30 rue Basse.

-Salle de réunion du 1^{er} étage à la mairie. Une opération de rénovation interne de cette salle, réalisée par le personnel du Service Technique, est actuellement en cours. Elle consiste notamment à retirer le vieux crépi et mettre en place un nouveau revêtement mural

-Nous attendons toujours l'intervention de l'entreprise Traçage Service pour procéder au rafraîchissement de plusieurs passages piétons, notamment dans la partie basse de la Rue Nationale, et la réalisation de quelques autres interventions.

-Créneaux de dépassement sur la D357

Le Département est prêt à lancer la procédure de concertation préalable du public. Un ensemble de panneaux d'information va être mis en place dans le hall de la mairie le vendredi 16 Novembre et ce pour une durée d'un mois.

M. GIRAULT souhaite savoir où va passer la voie de desserte pour les habitations situées en bordure de la RD357 et notamment pour la maison située au lieu-dit "La Petite Jucquelière".

Le Maire répond qu'il convient d'attendre l'installation des panneaux par le Département pour savoir ce qui est réellement prévu, la situation ayant sans doute évolué depuis la première présentation du projet. En fonction de ces informations, il sera utile de se rapprocher du Département pour faire état de nos remarques et suggestions.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BÂTIMENTS ET VOIRIE

01 - CHANTIER ÉCOLES – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'opération "Construction, extension et restructuration de bâtiments scolaires", la Commune a tout intérêt à souscrire une assurance dommages ouvrage, eu égard au montant des travaux, à la participation de plus de 15 entreprises sur le chantier et aux interventions réalisées sur certaines parties des bâtiments existants. Il donne une information sur le fonctionnement de l'assurance dommages ouvrage.

Pour assister la Commune dans la consultation des assureurs, le Maire indique qu'il a été fait appel au cabinet Delta Consultant, dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Le cabinet a procédé à la consultation de 4 assureurs et à l'analyse des 4 offres reçues de la part de : SMABTP, PILLIOT, SMACL et MMA.

En application des critères d'appréciation formulés dans le règlement de consultation, il ressort que l'offre des MMA (Cabinet Coutelle) est classée comme l'offre la plus avantageuse pour un montant prévisionnel d'opération s'élevant à 1 956 367 € TTC.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition qui comprend une garantie de base et des prestations complémentaires (Bon fonctionnement des éléments d'équipements, Dommages immatériels après réception des travaux, Dommages matériels aux existants divisibles) pour un montant prévisionnel de 11 346,93 € HT (12 368,16 € TTC), soit 0,55% du montant de l'opération. Il précise que ce montant est susceptible d'être modifié à la hausse ou à la baisse en fonction du coût définitif de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 15 voix pour :

- décide de retenir la proposition des MMA (Cabinet Coutelle) comprenant la garantie de base et des assurances facultatives telles que mentionnées ci-dessus,
- dit que le montant prévisionnel de la prime s'élève à 11 346,93 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

02 - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE NATIONALE – RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

Le Maire fait part aux conseillers du projet du Département relatif à une opération de sécurisation et de modernisation des réseaux de distribution d'électricité dans la rue Nationale entre les numéros 1 à 9.

Il précise que si la Commune donne son accord pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques, la mise en souterrain du réseau électrique est financée à 100% par le Département dans le cadre de la modernisation du réseau de distribution publique d'électricité. L'enfouissement du réseau téléphonique est par contre à la charge de la Commune à 100%.

La Commune est donc sollicitée pour prendre les dispositions nécessaires pour assurer, de manière coordonnée à ces travaux, la mise en souterrain du réseau téléphonique et du réseau d'éclairage public si besoin, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre étant assurées par le Département.

Le Maire indique que pour le réseau téléphonique, l'étude réalisée par Orange fait ressortir un coût estimatif de l'ordre de 15 000 € HT pour l'intervention géniecivil et câblage, à financer par la Commune.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité par 15 voix pour :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible en octobre 2019,
- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100% du coût de l'étude soit 900 € dans le cas où la Commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux,
- accepte de participer à 100 % du coût des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'il sera défini par l'étude d'exécution,
- s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

➤ CRÉATION DE TROTTOIRS RUE DU JEU DE PAUME

Le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2018, le Conseil Municipal a validé la proposition de l'entreprise COLAS pour la création de trottoirs entre la rue Montreuil et le futur accès de l'école élémentaire rue du Jeu de Paume, pour un montant de 22 294,80 € HT.

Il explique que dans le secteur des numéros 40 / 43 de la rue du Jeu de Paume, les trottoirs sont inexistantes ou très dégradés. Il a donc été demandé à l'entreprise COLAS un devis pour réaliser également ces travaux. Ce devis n'étant arrivé que ce matin, il n'a pu être analysé. Pour information, le montant de la proposition s'élève à 9 385,48 € HT.

Le Maire retire ce point à l'ordre du jour de la présente séance.

03 - MODERNISATION DE LA SALLE POLYVALENTE – ACHAT DE STORES INTÉRIEURS

Le Maire expose à l'assemblée que pour poursuivre l'opération de modernisation de la salle polyvalente, il est envisagé d'équiper la salle de 12 stores intérieurs à enroulement en toile d'occultation, sur les vitrages des fenêtres côté rue du Jeu de Paume et des 2 portes du côté du stade.

Il indique que 2 propositions ont été reçues pour les montants suivants :

- entreprise LEBRUN : 5 131,97 € HT,
- entreprise LIVET : 5 300 € HT.

Après analyse, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis LIVET, la toile proposée pour l'occultation des stores étant plus épaisse et plus résistante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

- décide de retenir la proposition de l'entreprise LIVET pour un montant de 5 300 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

04 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN – ATTRIBUTION DE LA COMPENSATION DÉFINITIVE POUR LA COMMUNE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 15 février 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien a arrêté les attributions de compensation provisoires, conformément aux propositions de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Pour Bouloire, le montant de l'attribution provisoire a été établi à 231 069 €. Les attributions de compensation provisoires ont été versées par 10^{ème} à compter de mars 2018.

Lors de sa réunion du 10 septembre 2018, la CLECT a arrêté le rapport définitif et fixé le montant des attributions de compensation fiscales définitives pour chaque commune, en tenant compte des attributions de compensation fiscales et des retenues au titre du transfert de charges de la compétence jeunesse, l'année 2017 étant l'année de référence. Pour Bouloire, le montant de l'attribution définitive reste fixé à 231 068 €.

Le Maire indique que par délibération en date du 20 septembre 2018, le Conseil Communautaire a validé le rapport de la CLECT et les montants définitifs des attributions de compensation par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

- valide le montant de l'attribution de compensation définitive pour la commune de Bouloire à hauteur de 231 068 € au titre de l'année 2018 et des années suivantes (sauf nouveau transfert de compétences),
- donne son accord sur les modalités de reversement sur la base d'une régularisation en décembre 2018 et d'un versement par douzième mensuel à compter de 2019.

05 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - CLASSE DE DÉCOUVERTE 2019

Le Maire expose aux conseillers présents que pour l'année scolaire 2018/2019, l'équipe enseignante de l'école élémentaire a fait le choix d'organiser une classe de découverte à Saint-Malo pour un séjour qui aura lieu du 20 au 22 mai 2019 et qui concernera les élèves des classes de CP et de CE1.

Comme l'année dernière, c'est la Coopérative scolaire qui assure le financement du séjour et s'occupe de récupérer le paiement des participations auprès des familles.

Le séjour retenu est organisé par la société Espace Europ, qui pourvoit à la totalité du séjour et des déplacements sur les bases suivantes :

- participation de 72 élèves,
- coût total estimé de 14 673 € comprenant l'hébergement, le transport en car, les animations et les déplacements durant le séjour.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge la somme de 6 820 € pour 66 enfants, le reste étant financé par la Commune de Surfonds pour les 5 enfants fréquentant les classes concernées, la Coopérative scolaire, la MAE et les familles pour un montant de 73,75 € par enfant. Un premier acompte de 4 402 € serait versé à la Coopérative sur le budget communal 2018, le solde étant versé en mars/avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour,

- décide d'attribuer une subvention de 6 820 € à la Coopérative scolaire pour le financement de la classe de découverte décrite ci-dessus,
- dit que le solde de cette dépense sera inscrit au Budget Primitif 2019,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

Mme COURONNE ne prend pas part au débat ni au vote sur la question suivante.

06 - INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR LES TOURNÉES D'AFFICHAGE

Le Maire rappelle aux membres présents que depuis qu'il est en retraite, M. Jean-Paul COURONNE effectue des tournées sur Bouloire et sur les communes voisines pour procéder à l'affichage des différentes manifestations qui ont lieu sur la Commune. Pour ce faire, il utilise son véhicule personnel.

Pour l'indemniser des frais occasionnés par ces déplacements, une indemnité avait été votée en 2012 d'un montant de 20 € par tournée d'affichage. Il propose à l'assemblée de revaloriser cette indemnité forfaitaire à 25 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 14 voix pour :

- * accepte le principe du versement d'une indemnité à M. Jean-Paul COURONNE pour les tournées d'affichages relatives aux manifestations sur la Commune,
- * fixe le montant de l'indemnité à 25 € par tournée,
- * dit que le versement interviendra à chaque fin de semestre,
- * autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

2.3 POINTS DIVERS

07 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Installation d'un nouveau moteur pour la cloche 1 à l'église par BODET pour 1 401 € HT,
 - * Pose d'une console d'éclairage public rue Montreuil par CITEOS pour 1 140 € HT,
 - * Test de perméabilité à l'air dans le nouveau bâtiment scolaire par HEC 3D pour 980 € HT,
 - * Achat d'une batterie pour le broyeur auprès de Maine Accumulateurs pour 1 16,92 € HT,
 - * Achat de divers matériels pour la cantine chez Comptoir de Bretagne pour 852,28 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant

- Concession dans le cimetière : Néant
 - * Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour M. LEBERT Marcel,
 - * Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour la famille LEBERT RACOIS,
 - * Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour la famille CHARTIN,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par les conjoints PAYET RIVIERE à M. TURPIN Brandon d'une propriété bâtie 33, route de la Butte,
 - * Vente par M. POUPIN Jean-Pierre à M.Mme METAIS Sylvain d'une propriété non bâtie à La Vollerie.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

08 - ATESART - RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT DE GESTION 2017

Le Maire rappelle que la commune de Bouloire est actionnaire de l'ATESART, aussi l'Agence des Territoires a transmis une note de synthèse sur son activité et son rapport de gestion pour l'année 2017.

Il invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur les rapports qui leur ont été transmis par mail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, prend acte de la note synthétique sur l'activité 2017 et du rapport de gestion 2017 de l'Agence des Territoires de la Sarthe.

► COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 POUR INFORMATION

Le Maire donne lecture du 1^{er} rapport de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien depuis la fusion des 2 communautés. Il présente les différentes rubriques contenues dans ce rapport annuel d'activités pour l'année 2017, qui a été adressé par mail aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

4 - QUESTIONS DIVERSES

*** Zone humide**

Suite aux récentes interventions qui ont eu lieu dans la zone humide, M. GIRAULT demande quel est le projet global prévu sur cette zone et quel est le programme d'entretien envisagé.

Le Maire rappelle que la zone humide comprend 2 espaces : une zone de loisirs susceptible d'être aménagée et une zone qui restera naturelle. Pour la zone de loisirs, il convient de se positionner sur le ou les activités qu'on souhaite y voir se développer : pêche, pique nique ...

M. GIRAULT suggère de prendre contact avec une association de pêche pour développer l'activité de pêche. Il s'interroge surtout sur la poursuite de l'entretien réalisé ces derniers temps.

Mme ASSE-ROTTIER précise que dans certains endroits, il n'y a plus rien.

Sur ce point, M. AMESLON indique qu'il y a déjà eu une opération de semis d'herbe dans quelques secteurs. Le Maire confirme qu'il convient de poursuivre l'entretien pour ne pas se laisser envahir à nouveau par la végétation, notamment au niveau des 5 plans d'eau et des chemins qui traversent la zone.

*** Circulation Haute Rue**

M. PAINEAU signale que des poids lourds s'engagent dans la rue Haute à partir de la route de Thorigné, alors que cette rue n'est pas adaptée pour ce type de véhicules, étant étroite et finissant à angle droit au débouché sur la rue Saint Julien. Il souhaiterait qu'une limitation de tonnage soit instaurée pour les camions de plus de 7,5 tonnes associée à une limitation sur la longueur du véhicule.

Le Maire indique que cette problématique est connue et qu'il va étudier la mise en place d'une signalétique dissuadant les camions de s'engager dans cette voie.

*** Distribution de la Lettre de la Municipalité**

M. PAINEAU indique qu'il a été interpellé par des administrés qui n'ont pas reçu la Lettre de la Municipalité dans leurs boîtes à lettres.

Le Maire informe les conseillers qu'il a été décidé de ne pas confier cette distribution à La Poste, la procédure étant plutôt compliquée et chère. C'est un habitant de Bouloire qui a fait la distribution, mais le nombre d'exemplaires commandé était insuffisant, d'où certains secteurs non servis.

*** Compteur électrique rue Montreul**

M. PAINEAU signale qu'un compteur électrique a été dégradé au niveau de la cantine.

Le Maire répond que c'est manifestement le véhicule d'une entreprise intervenant sur le chantier Ecoles qui a reculé et dégradé le compteur, mais que le chauffeur ne s'est pas fait connaître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le Maire
Jean-Marie BOUCHÉ

Le Secrétaire de séance
Eric TROCHON

Les Conseillers Municipaux